

Présidence : Arménie

982^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 7 juillet 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 10

Reprise : 15 heures

Clôture : 15 h 30

2. Président : Ambassadeur A. Papikyan
M^{me} L. Grigoryan

Le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC) ET STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (SMC) : MÉCANISME D'ASSISTANCE PRATIQUE

– *Exposé du lieutenant-colonel N. Luković, Conseiller principal, Département de la gestion et de l'administration du matériel, Ministère monténégrin de la défense*

– *Exposé de M. W Kernmaier, Chef de la Section du renforcement international des capacités dans le domaine de la logistique des armes et des munitions, École de logistique des forces armées autrichiennes, Ministère autrichien de la défense*

– *Exposé de M. R. Mossinkoff, Administrateur principal chargé de l'appui au FCS, Centre de prévention des conflits de l'OSCE*

Président, lieutenant-colonel N. Luković, M. W. Kernmaier, représentant du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/280/21), Autriche (annexe 1), Suisse (FSC.DEL/275/21 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/274/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/272/21 OSCE+), Royaume-Uni, Fédération de Russie (annexe 2), Ukraine (FSC.DEL/278/21 OSCE+), Azerbaïdjan (annexe 3), Arménie (annexe 4), Canada, Turquie, Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 5), Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles (Autriche) (annexe 6)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/282/21/Rev.1 OSCE+) (FSC.DEL/282/21/Add.1 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 7), États-Unis d'Amérique (annexe 8), Royaume-Uni (annexe 9), Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contributions financières à des projets dans l'espace de l'OSCE* : Autriche (annexe 10), Monténégro, représentant du Centre de prévention des conflits de l'OSCE
- b) *Exposé sur l'exercice militaire « Griffon vert » devant se dérouler du 27 septembre au 8 octobre 2021* : Allemagne (annexe 11) (FSC.DEL/276/21 OSCE+)
- c) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles prévue par visioconférence le 15 juillet 2021* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)
- d) *Exposé sur l'exercice militaire « Cossack Mace 2021 » devant se dérouler du 12 au 24 juillet 2021* : Ukraine (FSC.DEL/279/21), Royaume-Uni

4. Prochaine séance :

Mercredi 21 juillet 2021 à 11 heures, Neuer Saal



982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE

Monsieur le Président,

L'Autriche souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. Permettez-moi cependant de formuler quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Je remercie la Présidence arménienne du thème qu'elle a retenu aujourd'hui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et les intervenants pour leurs précieux exposés. Ils nous ont donné un excellent aperçu de la mise en œuvre des projets en cours.

Mettre en lumière le mécanisme d'assistance sous un angle à la fois opérationnel et technique est à notre avis important et plus opportun que jamais, compte tenu surtout du processus d'évaluation qui est en cours. Les exposés faits aujourd'hui ont illustré clairement la complexité de la mise en œuvre des projets et l'ampleur du travail requis de la part de toutes les parties prenantes.

Ce sont précisément de telles informations qui sont si précieuses pour le FCS : elles nous permettent de nous faire une idée du travail effectué sur place et de tirer les conclusions appropriées pour ce qui des aspects normatifs.

L'Autriche est particulièrement heureuse que le projet au Monténégro, dans le cadre duquel elle a le privilège de jouer un rôle important, ait été présenté de façon exemplaire aujourd'hui.

Grâce au travail accompli par des organisations internationales et des États participants, on dispose de données de plus en plus nombreuses montrant que les défis dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) ont un impact différent en fonction du genre et du groupe d'âge. Ici, l'Organisation peut apporter une contribution importante, par exemple, en élaborant une note d'orientation sur les projets d'assistance en vue de l'intégration de la question du genre dans le mécanisme d'assistance de l'OSCE pour les ALPC et les SMC.

En conclusion, je tiens à remercier nos collègues monténégrins de leur remarquable coopération, que nous souhaitons vivement poursuivre à l'avenir.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci beaucoup.



982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons nous associer aux remerciements adressés à la Présidence arménienne pour avoir organisé cette réunion sur le mécanisme d'assistance visant à fournir un soutien à la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). L'OSCE est un chef de file reconnu dans ce domaine, comme en témoignent les exposés stimulants des principaux orateurs, que nous remercions pour leur contribution au débat.

La séance plénière d'aujourd'hui, qui est la concrétisation d'une tâche confiée par le Conseil ministériel de l'OSCE tenu à Hambourg en 2016 (MC/DOC/3/16), nous permet également d'examiner de nouvelles possibilités de promouvoir des activités de projet dans le domaine des ALPC et des SMC. L'un des aspects positifs de ce thème tient sans aucun doute au fait que les projets sont soutenus par la grande majorité des États participants et qu'ils représentent une contribution importante au renforcement de la sécurité européenne et qu'ils visent également à obtenir des résultats concrets. À cet égard, nous saluons l'initiative de l'Autriche visant à renforcer le mécanisme d'assistance de l'OSCE et nous nous félicitons aussi de la poursuite du processus de mise à jour des guides de bonnes pratiques, qui sont également utilisés lors de la mise en œuvre des projets.

Le contrôle des ALPC et de leurs munitions est une priorité pour la Fédération de Russie. Nous veillons tout particulièrement aux conditions de sécurité du stockage des stocks d'armes, au contrôle de leur circulation et à l'élimination en temps utile des stocks d'armes obsolètes et de leurs excédents. Notre pays dispose de règles strictes régissant la circulation des ALPC et des munitions. Ces règles répondent pleinement aux exigences des instruments internationaux, notamment les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC.

Nous attachons une grande importance à la coopération internationale pour l'élimination des types d'ALPC et de munitions excédentaires et obsolètes. Nous coopérons activement avec nos partenaires de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de la Communauté d'États indépendants et de l'OSCE dans ces domaines. Nous organisons régulièrement des ateliers interinstitutions et procédons à des échanges d'informations et de données d'expérience. Depuis 2004, des experts militaires russes ont participé à de

nombreuses reprises à des projets de l'OSCE visant à aider les États à former du personnel national, à mettre en place des systèmes d'enregistrement et de notification relatifs aux armes légères, etc. En collaboration avec des spécialistes étrangers, nous avons réussi à mettre en œuvre des projets au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Nous sommes prêts, sur demande, à envisager de fournir une assistance spécialisée sur tous les aspects du contrôle des ALPC tout au long du cycle de vie de ces armes, ainsi qu'à partager notre expérience dans la mise en place d'un cadre réglementaire et juridique efficace dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Il a été question aujourd'hui des nouveaux défis et menaces qui sont apparus dans la zone de responsabilité de l'OSCE en raison de l'accroissement de la prolifération illicite des ALPC et de leurs munitions. Les « révolutions de couleur », au cours desquelles les États perdent le contrôle de leurs arsenaux d'armes, sont l'une des principales sources de la circulation illicite des ALPC. Dans de tels cas, la prolifération des armes ne se limite pas au territoire national de l'État confronté à une crise politique, mais s'étend aux pays voisins et au-delà. La Libye, la Syrie et certains pays d'Afrique du Nord sont un exemple dans ce contexte.

Une situation similaire se présente en Ukraine. En 2014, alors que la crise politique s'aggravait, des éléments radicaux ont saisi des armes légères et d'autres types d'armes dans des dépôts appartenant à des unités des forces armées et au Ministère ukrainien de l'intérieur. Le contrôle adéquat des armes a été perdu pendant le coup d'État. Le programme de collecte de ces armes auprès du public, annoncé par la suite, n'a pas atteint son principal objectif, qui était de retirer complètement les ALPC des circuits illicites. Aujourd'hui, le marché illicite est principalement alimenté par une certaine partie de l'arsenal utilisé par l'armée ukrainienne dans la zone de conflit armé du Donbass. Dès lors, le fait de commettre des crimes au moyen de « butins de guerre », notamment des grenades ou des lance-grenades, n'est plus quelque chose d'inhabituel en Ukraine.

Sur le territoire ukrainien, le marché noir des armes compte déjà jusqu'à 5 à 6 millions d'unités. Le bureau du procureur général ukrainien a indiqué qu'en 2019, plus de 6 200 affaires ont été classées dans la catégorie des manipulations illégales d'armes, de munitions et d'explosifs et que, notez-le bien, moins de 100 d'entre elles concernaient des propriétaires d'armes officiellement enregistrées. Cette année, selon le service de sécurité ukrainien, seules 500 armes à feu ont été retirées de la circulation. Ces chiffres sont très révélateurs.

Les opérations illégales d'achat et de vente d'ALPC et de munitions conventionnelles en Ukraine ont souvent lieu par l'intermédiaire du darknet. En outre, les armes peuvent être assemblées de manière indépendante grâce à l'achat sans entrave de pièces détachées sur l'internet. Les services de répression locaux n'ont pas réussi jusqu'à présent à obtenir de résultats tangibles dans la lutte contre les crimes liés au trafic d'armes illégal, notamment en raison de la corruption chronique.

Nous pensons que cette situation ne peut que préoccuper les États participants de l'OSCE car elle soulève également la question du risque de transferts d'armes en dehors de l'Ukraine. Il serait donc utile d'entendre la délégation ukrainienne nous dire qui contrôle la circulation des armes et la sécurité de leurs stocks dans son pays aujourd'hui et comment. Quelles dispositions juridiques régissent leur utilisation dans la zone des hostilités, étant donné que certaines de ces armes sont entre les mains de formations paramilitaires privées non étatiques qui sont équipées grâce à des fonds fournis par des oligarques ?

La situation en Ukraine en ce qui concerne la circulation illicite d'armes et de munitions peut à juste titre être qualifiée de menaçante et pourrait représenter une menace importante pour la sécurité de l'espace de l'OSCE dans son ensemble si des mesures ne sont pas prises dans un avenir proche pour mettre de l'ordre dans la circulation des ALPC et de leurs munitions.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous tenons à souligner que nous soutenons l'idée centrale du débat, à savoir que les efforts déployés par les États participants de l'OSCE pour empêcher la prolifération incontrôlée des ALPC et des SMC contribuent à renforcer la stabilité et devraient être systématiquement poursuivis. Nous attendons avec intérêt les discussions de fond qui auront lieu lors de la prochaine réunion d'examen de la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC en octobre.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de ce jour.



982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Monsieur le Président,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite la bienvenue aux orateurs principaux à la séance d'aujourd'hui du Forum pour la coopération en matière de sécurité et les remercie de leurs exposés intéressants et instructifs.

L'Azerbaïdjan n'a cessé d'accorder une grande importance à la mise en œuvre des engagements auxquels il a souscrit dans le cadre de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). Nous sommes convaincus que le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, qui met l'accent sur les mécanismes d'assistance pratique, et la Réunion de l'OSCE pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance pratique de l'Organisation dans le domaine des ALPC et des SMC, prévue en octobre 2021, pourraient insuffler un nouvel élan à nos efforts de lutte contre les menaces liées aux ALPC et aux SMC.

Depuis l'adoption du Document de l'OSCE sur les ALPC en 2000 et du Document de l'OSCE sur les SMC en 2003, l'Organisation a beaucoup fait pour harmoniser les normes et les meilleures pratiques ainsi que pour élargir et consolider le cadre normatif dans ce domaine. L'accumulation et la dissémination excessives et déstabilisatrices des ALPC et des SMC continuent cependant de menacer la sécurité et la stabilité de l'espace de l'OSCE, ainsi que la sécurité de ses citoyens. La mise en œuvre intégrale – dans leur lettre et leur esprit – des engagements énoncés dans les décisions et documents pertinents de l'OSCE, ainsi que les mesures pratiques prises à cet effet, sont indispensables pour s'attaquer à ces menaces.

En tant qu'arrangement régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est bien placée pour lutter efficacement contre les menaces que constituent l'accumulation et la dissémination excessives et déstabilisatrices des ALPC et des SMC dans sa zone géographique. Son action devrait compléter les efforts internationaux déployés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, y compris par l'application intégrale de son Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous tenons à souligner que les transferts et le détournement illicites des ALPC et des SMC sont un domaine important dans lequel l'OSCE doit encore réaliser son potentiel et

apporter une contribution tangible aux efforts internationaux. Cette tâche devrait continuer de figurer en bonne place parmi les priorités de l'Organisation et les efforts axés sur les résultats pour l'intégrer à son corpus normatif et à ses activités programmatiques, conformément aux normes internationales, devraient se poursuivre. Nous notons par ailleurs que la prévention du transfert et du détournement illicites des ALPC et des SMC pourrait constituer un élément important de la réhabilitation, de la réintégration et de la consolidation de la paix dans les contextes post-conflits.

Les projets d'assistance pratique sont l'un des domaines les plus importants dans lesquels l'OSCE a un solide acquis. Elle a contribué au fil des années à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets d'assistance pratique en fonction de la demande des États participants. La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des projets d'assistance pratique est indispensable pour remédier aux répercussions négatives des menaces à la sécurité et à la stabilité des États participants ainsi qu'à la sûreté de leur population. Vue sous l'angle du concept de sécurité globale et transdimensionnelle de l'OSCE, la réalisation de projets d'assistance pratique revêt une importance primordiale pour la mise en œuvre de nos engagements dans les autres dimensions de la sécurité, comme la facilitation du retour des personnes déplacées dans leurs foyers en sécurité et dans la dignité.

Après la fin du conflit armé qui a suivi la guerre de 44 jours de l'année dernière dans notre région, la réhabilitation, la reconstruction et la réintégration post-conflit sont une priorité absolue pour l'Azerbaïdjan. Nous rappelons à cet égard au Forum la demande de l'Azerbaïdjan de bénéficier d'une assistance pratique pour renforcer les capacités de ses autorités nationales (ANAMA) à appliquer des mesures de réduction du risque que présentent les engins explosifs et d'intervention en cas d'explosion. Cette demande a été formulée sur la base de nos engagements communs, conformément aux dispositions du Document de l'OSCE sur les SMC.

Les mines posées en très grandes quantités par l'Arménie dans les territoires azerbaïdjanais anciennement occupés sont une menace quotidienne pour la vie humaine et continuent de faire des victimes civiles innocentes. Le décès tragique de trois civils azerbaïdjanais, dont deux journalistes, et les blessures graves subies par quatre autres civils à la suite de l'explosion d'une mine le mois dernier sont un exemple caractéristique.

La menace que constituent les mines peut être atténuée grâce à la mise à disposition par l'Arménie, conformément au droit international humanitaire coutumier, de l'ensemble des cartes des zones qui ont été minées en Azerbaïdjan. Nous rappelons que, le 12 juin 2021, l'Arménie a fourni des cartes indiquant l'emplacement de 97 000 mines dont 54 000 mines antichar et 43 000 mines antipersonnel qu'elle a posées dans le district azerbaïdjanais d'Aghdam. Le 4 juillet 2021, l'Arménie a présenté des cartes indiquant l'emplacement de 92 000 mines antichar et antipersonnel qu'elle a posées dans les districts azerbaïdjanais de Fuzuli et de Zangilan. En contrepartie, à chacune de ces occasions, l'Azerbaïdjan a remis 15 prisonniers à l'Arménie à titre de geste de bonne volonté.

Nous encourageons l'Arménie à faire fond sur le succès des mesures humanitaires prises récemment et à continuer de coopérer de façon constructive avec la communauté internationale et les acteurs présents dans la région en vue de mettre à disposition les autres cartes des zones minées en Azerbaïdjan. L'obtention de ces cartes revêt une importance cruciale d'un point de vue humanitaire car cela contribue à sauver des vies de civils

innocents, y compris celles des ressortissants azerbaïdjanais et d'autres pays qui participent aux activités de déminage. La mise à disposition de l'intégralité des cartes des territoires minés facilitera la mise en œuvre des projets de reconstruction, de réhabilitation et de réintégration post-conflit pour assurer le retour dans leurs foyers en sécurité et dans la dignité des personnes déplacées. Cela permettra également de renforcer la confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, contribuant par là à la réconciliation post-conflit et à la normalisation de nos relations interétatiques ainsi qu'à la consolidation définitive de la paix et de la stabilité dans la région.

S'agissant de notre demande d'assistance, nous rappelons que l'Azerbaïdjan a fourni toutes les informations nécessaires conformément aux procédures prévues dans le Document sur les SMC. Nous attendons du Centre de prévention des conflits et de sa Section d'appui au FCS, ainsi que de la prochaine présidence du FCS, l'Autriche, une réponse dans les meilleurs délais à la demande de l'Azerbaïdjan et l'adoption de mesures supplémentaires pour la mise en œuvre du projet.

En conclusion, nous remercions une fois de plus nos orateurs de leurs précieuses contributions à notre Dialogue de sécurité et leur souhaitons plein succès dans leurs futures entreprises.

Merci, Monsieur le Président.

982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

La délégation arménienne s'associe aux autres délégations pour remercier les orateurs de leurs exposés qui donnent matière à réflexion. La présente séance est une autre bonne occasion d'échanger des idées et des points de vue sur le mécanisme d'assistance de l'OSCE pour les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) et, en particulier, sur les défis associés à son application, lesquels doivent être impérativement identifiés pour mieux progresser.

L'Arménie a toujours défendu l'importance du contrôle des ALPC et des SMC car il est directement lié à la sécurité humaine. En outre, notre pays a participé de manière constructive à l'élaboration de l'impressionnante série de documents publiés aujourd'hui dans le domaine des ALPC et des SMC. Enfin, rappelons que le mécanisme d'assistance est un atout important de l'OSCE qui a beaucoup contribué depuis sa création à la mise en œuvre de nos engagements en fournissant une expertise et une assistance aux États participants.

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, notre coopération avec l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC est manifestement freinée par un État participant. Notre comportement, qui a été responsable et constructif à cet égard, a été considéré comme acquis par l'OSCE et ses États participants et a malheureusement débouché sur des revendications injustifiées et indues toujours plus nombreuses. En outre, il est regrettable que les travaux de l'Organisation et son concept de sécurité indivisible et coopérative aient été sapés par ce même État participant aux fins d'entraver la coopération entre l'Arménie et l'OSCE. Il est tout aussi regrettable de constater que le manque de volonté et l'incapacité de l'Organisation et de ses États participants à lutter contre ces pratiques, à condamner ces comportements irresponsables et à respecter nos engagements communs aient conduit à l'annulation de la réunion de l'OSCE chargée d'examiner la mise en œuvre des projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC en 2019.

La délégation arménienne est fermement convaincue que nos engagements communs dans le domaine des ALPC et des SMC ne peuvent être mis en œuvre par la simple accumulation de formulations convenues. En effet, les engagements relatifs aux ALPC et aux

SMC, quelle que soit leur qualité sur le papier, ne peuvent garantir à eux seuls une application correcte. La situation actuelle exige non pas des paroles mais la mise en œuvre intégrale des engagements existants, qui ne devraient pas être subordonnés aux positions incohérentes de certains États participants.

Je ne commenterai pas les allégations formulées par la délégation azerbaïdjanaise à l'encontre de mon pays. Mais comme la demande d'assistance de l'Azerbaïdjan dans le domaine de la réduction des risques liés aux engins explosifs a été mentionnée, je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer notre position à cet égard. La position de l'Arménie sur la demande d'assistance de l'Azerbaïdjan a été présentée en détail lors des 967^e et 973^e séances du FCS, ainsi que dans la lettre adressée au Président du FCS en date du 18 mars 2021. Je me contenterai de répéter que l'Arménie considère que la proposition de projet de l'Azerbaïdjan, qui doit être mise en œuvre dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et dans les territoires occupés de l'Artsakh, est une tentative de légitimer sa récente guerre d'agression et les résultats de son recours à la force contre l'Artsakh.

La délégation arménienne réitère son appel à la présidence actuelle et à venir du FCS et à toutes les structures de l'OSCE pour qu'elles s'abstiennent de toute action ou activité qui pourrait être perçue comme une approbation de la politique de l'Azerbaïdjan à cet égard. Dès qu'un règlement global du conflit du Haut-Karabakh aura été conclu sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, l'Organisation pourra participer et contribuer à de tels projets à l'issue de consultations approfondies et après avoir obtenu le consentement clairement exprimé de toutes les parties concernées.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETONIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,
Distingués orateurs,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de leurs précieuses contributions et réflexions sur le thème du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

Permettez-moi ensuite de souligner le rôle des normes et des meilleures pratiques internationales, notamment celles de l'OSCE, dans le domaine des ALPC et des SMC, ainsi que leur application concrète et leur utilité pratique dans le cadre de projets d'assistance. Les guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles sont avant tout conçus pour faciliter la mise en œuvre fluide et efficace des projets.

Je tiens à rappeler que la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, qui s'est tenue les 13 et 14 octobre 2020, a mis l'accent sur l'importance du partage des enseignements tirés par toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre et l'exécution des projets d'assistance, depuis les États donateurs jusqu'aux États bénéficiaires de l'assistance. Les enseignements qui sont tirés de l'application des guides des meilleures pratiques aux projets d'assistance de l'OSCE alimentent le processus de révision et de mise à jour de ces documents, qui accompagne et complète les travaux importants menés dans le cadre de ces projets sur les ALPC et les SMC.

Lors de la deuxième Réunion biennale susmentionnée, il a été question de la nécessité de renforcer le mécanisme d'assistance et des appels récurrents ont également été lancés pour garantir sa pertinence, sa réactivité et sa cohérence.

Je félicite l'Autriche pour son rôle moteur et la Bosnie-Herzégovine, l'Allemagne, le Monténégro, la Suisse et les États-Unis pour leur volonté de soutenir et de faire avancer

l'initiative relative au mécanisme d'assistance dans le cadre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC.

Je tiens à réaffirmer que les guides des meilleures pratiques sur les ALPC et les munitions conventionnelles, qui ne sont pourtant pas de nature contraignante, sont approuvés et généralement acceptés par l'ensemble des 57 États participants de l'OSCE et permettent une compréhension commune des approches, procédures et terminologies pertinentes. Ces guides ne sont pas destinés à être prescriptifs ou à fournir une solution « toute faite » mais visent plutôt à présenter des mesures flexibles et efficaces qui peuvent être adaptées aux circonstances uniques de chaque projet visant à la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC.

Avant de terminer, chers collègues, permettez-moi de vous informer que les travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles se poursuivent à un rythme soutenu. Depuis le début du processus, neuf des 17 guides existants ont été concernés par la révision, notamment une de leurs annexes qui devrait devenir un guide autonome si la proposition est adoptée. Je suis heureuse de constater qu'il y a une semaine, la deuxième version actualisée des guides des meilleures pratiques a été adoptée par le FCS. D'autres projets de mise à jour de quatre guides de ce type ont déjà été soumis au Groupe de travail A pour examen. Les commentaires et/ou approbations de la part des États participants sont très appréciés.

Outre la mise à jour des guides des meilleures pratiques existants sur les ALPC et les munitions conventionnelles, trois nouvelles initiatives liées à ces armes et munitions sont en cours d'élaboration, dont l'une a déjà été proposée pour examen au Groupe de travail A.

Tout ceci ne veut pas dire, chers collègues, que nous devons nous reposer sur nos lauriers. C'est pourquoi j'encourage les États participants qui ont initialement rédigé ou parrainé les huit autres guides des meilleures pratiques à lancer les processus de leur mise à jour, ou du moins à mener les discussions visant à déterminer s'ils sont toujours d'actualité ou s'ils doivent être mis à jour.

Pour conclure, je tiens à remercier une fois de plus les États participants pour leur soutien aux travaux du Groupe informel d'Amis et je vous encourage à continuer d'y participer activement.

Merci de votre attention. Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/988

7 July 2021

Annex 6

FRENCH

Original: ENGLISH

982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LES
PROJETS D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DES ARMES
LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET DES STOCKS DE MUNITIONS
CONVENTIONNELLES (AUTRICHE)**

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,

Permettez-moi de faire la présente déclaration en ma qualité de Coordonnateur de la Présidence du FCS pour les projets d'assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC).

Je voudrais commencer par exprimer ma gratitude à la Présidence arménienne pour avoir inscrit le mécanisme d'assistance de l'OSCE à l'ordre du jour et par remercier les intervenants pour leurs précieuses contributions.

Chers collègues,

Les ALPC et les SMC sont l'un des domaines d'activité les plus dynamiques du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et dans lequel la coopération et les progrès sur le terrain sont visibles et ont un impact concret. Dans la plupart des cas, il est encore possible de parvenir à un consensus dans ce domaine – à la fois sur le plan politique et technique – au sein des enceintes de l'OSCE.

Permettez-moi de souligner que toutes les présidences – récentes, actuelle ou futures – du FCS ont consacré ou consacreront au moins un Dialogue de sécurité à divers aspects des ALPC et des SMC. Le 17 février, la présidence du FCS, les États-Unis, s'est concentrée sur les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) et, le 24 février, sur les engins explosifs en Asie centrale. Aujourd'hui, l'Arménie a appelé l'attention des États participants sur le thème du mécanisme d'assistance pour les ALPC/SMC. Enfin, en octobre, durant sa présidence du FCS, l'Autriche prévoit de mettre l'accent sur les initiatives en cours dans le domaine des ALPC et des SMC.

Au cours des six premiers mois de 2021, l'OSCE a mis en œuvre 20 projets d'assistance d'une valeur de presque 41 millions d'euros dans le domaine des ALPC/SMC

aux niveaux national et régional. Si ces projets visent à écarter un vaste éventail de risques, ils ont tous en définitive pour but de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Comme mentionné dans la note de synthèse, à la suite de la création du mécanisme, les projets étaient axés essentiellement sur l'élimination des excédents d'armes et de munitions conventionnelles. Au fil du temps, l'élimination de ces armes et de ces munitions est devenue juste un aspect parmi de nombreux autres. Ainsi que l'a fait remarquer l'Administrateur chargé de l'appui au FCS, M. Robin Mossinkoff, le thème dominant à cet égard est actuellement celui de la gestion globale et durable du cycle de vie des ALPC et des SMC. Les statistiques relatives aux projets extrabudgétaires en cours de mise en œuvre montrent que, actuellement, 50 % d'entre eux portent sur les aspects dynamiques de la lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles, 20 % sur la lutte antimines, 15 % sur la sécurité physique des stocks et leur gestion, et 14 % sur l'élimination du propergol.

Il y a lieu de noter que les effets négatifs disproportionnés que l'utilisation (abusives) des ALPC a sur les femmes et les filles ont été confirmés par des études ciblées, des preuves statistiques et d'autres moyens. L'intégration des questions de genre devrait donc être considérée comme un outil précieux à tous les stades du mécanisme d'assistance. Il conviendrait en outre de continuer de promouvoir la réalisation d'études, l'échange de vues et la mise en commun d'informations et de meilleures pratiques.

C'est dans le cadre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC que le mécanisme d'assistance a été instauré en 2000 et en 2003, respectivement, et ces documents continuent de servir de base normative appropriée pour sa mise en œuvre pratique, comme cela a été confirmé durant la deuxième Réunion biennale pour l'évaluation de la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC tenue en octobre 2020. Résultante directe de cette réunion, des initiatives ont été lancées en vue d'élaborer des compilations sans exclusive des précieuses expériences partagées et leçons tirées, structurées de telle manière que le mécanisme d'assistance reste pertinent, réactif et cohérent. Le Dialogue de sécurité ciblé d'aujourd'hui offre, entre autres, une nouvelle occasion d'écouter les attentes des États participants pour ce qui est d'améliorer encore la mise en œuvre du mécanisme d'assistance de l'OSCE.

Les 5 et 6 octobre prochains, d'importantes discussions seront menées à ce sujet à la Réunion de l'OSCE pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance pratique de l'Organisation dans le domaine des ALPC et des SMC. Le fait qu'il ait été possible de parvenir en début d'année à un consensus sur la tenue de cette réunion biennale, ce qui permet de suivre le rythme de l'Organisation des Nations Unies, est encourageant. Afin de laisser aux États participants suffisamment de temps pour s'y préparer, je puis vous informer dès maintenant de l'intention de la présidence autrichienne à venir d'organiser cette réunion dans un format mixte « 1+1 ».

Enfin, il convient de noter que la fourniture d'une assistance dans le domaine des ALPC et des SMC dépend de la volonté politique des États participants de l'OSCE. Le soutien financier est un aspect parmi d'autres à cet égard, et je tiens à remercier tous les pays donateurs de leurs importantes contributions. Cette année, des efforts notables ont été consacrés à l'appel de fonds. Je voudrais appeler l'attention sur la manifestation à l'intention des donateurs organisée fin mars par la présidence du FCS, les États-Unis, en collaboration avec l'Allemagne, qui a donné lieu à des promesses de contributions et de ressources d'un

montant de plus de 10 millions d'euros afin de renforcer la lutte contre la prolifération illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles en Europe du Sud-Est.

Je remercie également tous les États participants qui apportent le soutien de leurs experts aux projets d'assistance ; un tel soutien est extrêmement précieux car il facilite le transfert des données d'expérience et des meilleures pratiques entre États participants.

Merci de votre attention. Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation de la Slovénie, pays qui assume la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

L'Union européenne et ses États membres regrettent que la situation en matière de sécurité dans la zone de conflit reste instable. La semaine dernière, la Mission spéciale d'observation (MSO) a constaté une augmentation de 42 % du nombre de violations du cessez-le-feu et d'explosions le long de l'ensemble de la ligne de contact, notamment un pic de 1 302 violations et de 134 explosions à la périphérie de la zone de désengagement de Zolote dans la nuit du 23 au 24 juin, ainsi qu'une multiplication par quatre des violations du cessez-le-feu dans un rayon de 5 kilomètres autour de la station d'épuration de Donetsk. Ces tendances à la hausse sont inquiétantes et doivent être inversées. Nous répétons que le cessez-le-feu peut être mieux préservé si les deux parties mettent en œuvre les engagements qu'elles ont pris à plusieurs reprises au sein du Groupe de contact trilatéral et adhèrent aux autres mesures convenues en juillet 2020. Dans ce contexte, nous déplorons toute provocation militaire et félicitons l'Ukraine pour sa retenue.

Notre position sur le conflit reste claire et cohérente. Nous rejetons catégoriquement les tentatives de Moscou de se présenter comme un médiateur dans un « conflit interne ukrainien ». Le protocole de Minsk indique sans ambiguïté que le Groupe de contact trilatéral est composé de représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de l'OSCE et que cette dernière assure la médiation. La recherche d'une solution durable au conflit nécessite une discussion franche et honnête sur sa nature, ainsi que la volonté politique de mettre en œuvre les engagements respectifs. Nous exhortons donc la Russie, en tant que partie au conflit, à assumer la responsabilité de ses actes et à s'engager de bonne foi et de manière constructive dans les discussions sur la mise en application des accords de Minsk. Le recours à la rhétorique menaçante que nous avons entendue la semaine dernière dans ce Forum est inacceptable.

Nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre fidèle des principes et des engagements de l'OSCE en matière de transparence militaire. Nous appelons la Russie à s'engager de manière significative au titre du chapitre III du Document de Vienne et à faire preuve de toute la transparence nécessaire sur la présence des forces russes qui restent

déployées le long de sa frontière avec l'Ukraine et dans la Crimée illégalement annexée. Nous attendons également avec intérêt un exposé détaillé sur le prochain exercice militaire à grande échelle « Zapad-2021 ».

La MSO doit bénéficier d'une totale liberté de circulation sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée, et le long de l'ensemble de la frontière entre l'Ukraine et la Russie. Nous regrettons que la Mission ait été confrontée à des restrictions de sa liberté de mouvement à 18 reprises au cours de la semaine précédente, toutes survenues dans des zones non contrôlées par le gouvernement. Ces restrictions violent le mandat de la Mission convenu par tous les États participants. Nous demandons instamment à la Russie d'user de son influence considérable sur les formations armées qu'elle soutient pour que toutes les restrictions à la liberté de circulation de la MSO soient levées.

Monsieur le Président, nous déplorons que les signaux GPS des drones de la MSO aient été perturbés 55 fois par des interférences au cours de la semaine dernière, ce qui a fait avorter les lancements prévus à six reprises. Nous considérons comme inacceptable que le contrôle d'un drone de longue portée de la MSO ait été perdu définitivement le 29 juin en raison d'une double interférence de forte puissance du signal GPS et que l'engin se soit écrasé après avoir tenté d'atterrir deux fois sur sa base, située à Stepanivka. En outre, le 22 juin, la Mission a enregistré 40 tirs d'armes légères dirigés vers son drone, près de Kalynove-Borshchuvate, dans la région de Louhansk, qui n'est pas contrôlée par le gouvernement. Nous sommes préoccupés par cette tendance inquiétante à l'augmentation des interférences des signaux GPS depuis mars 2021 et par la présence d'équipements de brouillage des deux côtés de la ligne de contact. Dans le même temps, la MSO continue de signaler la présence dans la zone de conflit d'équipements de guerre électronique russes modernes qui n'ont jamais été utilisés par les forces armées ukrainiennes. Nos collègues russes ne nous ont toujours pas donné d'explications crédibles sur la façon dont des armes aussi perfectionnées ont été transportées en Ukraine. L'OSCE étant une plateforme de dialogue, nous demandons instamment à la Russie de répondre à cette question soulevée récemment par un certain nombre de délégations.

Nous déplorons également les dommages causés le 28 juin par des tirs visant l'une des caméras de la MSO installées à la mine Oktiabr, dans une zone non contrôlée par le gouvernement située dans la région de Donetsk. Le ciblage des équipements de la MSO doit cesser car il entrave considérablement la capacité de la Mission à effectuer un suivi et un compte rendu efficaces de la situation en matière de sécurité et met en danger ses membres et nuit à ses ressources. Nous considérons que les responsables de tout dommage, destruction ou perte causés délibérément aux ressources de la MSO devraient rendre compte de leurs actes, tant sur le plan politique que financier.

Soyez assuré, pour conclure, que nous restons fermes dans notre volonté d'appeler toutes les parties à mettre rapidement et intégralement en œuvre les accords de Minsk et à honorer pleinement leurs engagements afin de parvenir à une solution politique durable au conflit, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE. Le respect de ces principes et engagements doit être rétabli. Nous soulignons la responsabilité de la Russie à cet égard et lui demandons une nouvelle fois d'user de son influence considérable sur les formations armées qu'elle soutient pour respecter pleinement ces engagements. Nous réitérons notre profonde inquiétude quant à la présence d'équipements et de personnel militaires russes dans la zone de conflit. Nous demandons à la Russie de cesser

immédiatement de fournir un soutien financier et militaire aux formations armées. Le cessez-le-feu doit être respecté. Toutes les armes réglementées par les accords de Minsk doivent être enlevées. Toutes les formations armées étrangères, les équipements militaires et les mercenaires doivent être retirés d'Ukraine. Le rétablissement d'un contrôle intégral de l'Ukraine sur ses frontières d'État est essentiel.

Nous rappelons notre soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appelons la Russie à faire de même. Nous exhortons la Russie à reconnaître ces principes fondamentaux qu'elle a elle-même maintes fois invoqués et à contribuer, par des actes et des déclarations publiques, à stabiliser la situation et inverser toute action qui va à l'encontre de ces principes. Nous condamnons fermement la violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainienne par des actes d'agression perpétrés par les forces armées russes depuis février 2014 et l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol à la Fédération de Russie, que nous ne reconnaissons pas. Nous continuons à demander à la Russie de garantir un passage libre et sans entrave vers et depuis la mer d'Azov, conformément au droit international. Nous sommes profondément préoccupés par les mesures prises par la Russie pour bloquer l'accès à certaines parties de la mer Noire, notamment près de la Crimée annexée illégalement et du détroit de Kertch, et par le processus de militarisation à grande échelle de la péninsule de Crimée engagé par Moscou, qui continue d'avoir des répercussions sur la sécurité dans la région de la mer Noire et au-delà.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du Processus de stabilisation et d'association.

982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE**

Monsieur le Président,

Les États-Unis restent préoccupés par le manque de transparence de la Russie et par son incapacité à respecter les engagements pris dans le cadre du Document de Vienne en ce qui concerne ses récents déploiements militaires en Ukraine et à proximité. Les restrictions illégales imposées par la Russie à la liberté de navigation dans la mer Noire et dans certaines parties de la mer d'Azov renforcent notre inquiétude. Les menaces directes que nous avons tous entendues ces dernières semaines, et que je ne répéterai pas dans ce Forum, ne contribuent aucunement à désamorcer les tensions dans la région, mais plutôt à les attiser.

Monsieur le Président, à l'approche d'une nouvelle pause estivale de l'OSCE, nous devons être honnêtes avec nous-mêmes et admettre qu'en ce qui concerne le conflit en Ukraine, la situation est pire aujourd'hui qu'il y a un an et encore loin d'être réglée. Ces dernières semaines, les violations du cessez-le-feu se sont multipliées, notamment dans les zones de désengagement et à proximité de la station d'épuration de Donetsk. La Mission spéciale d'observation (MSO) a signalé que les signaux GPS de ses drones étaient constamment brouillés, que ses caméras étaient sabotées, que ses déplacements aux points de contrôle et aux passages frontaliers étaient limités par des forces prorusses et que des civils étaient victimes de munitions non explosées et de tirs d'armes légères.

Le rapport de l'Observateur en chef de la MSO, qui porte sur la période du 21 mars au 6 juin, fait état d'une situation de plus en plus précaire en matière de sécurité : accroissement des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact, utilisation accrue d'arme interdites par les accords de Minsk, constance du nombre de victimes civiles et dommages aux infrastructures publiques. La fermeture partielle des points de contrôle par les formations armées le long de la ligne de contact limite le nombre de passages de civils et accroît la séparation entre les personnes. Le rapport détaille les obstacles persistants à la liberté de circulation de la MSO, principalement dans les zones non contrôlées par le gouvernement, ainsi que le blocage des drones et le sabotage des caméras de la Mission.

Malheureusement, les rapports se suivent et se ressemblent. Le 29 juin, le signal GPS d'un drone de longue portée de la MSO a été brouillé alors qu'il tentait d'atterrir sur sa base, située à Stepanivka, ce qui a entraîné la perte de contrôle de l'engin et sa chute. La semaine

dernière, une caméra de la MSO située à un kilomètre de la ligne de contact, à la mine d'Oktiabr, a cessé de fonctionner en raison des dommages causés par une balle ; il s'agissait du deuxième sabotage délibéré de cette caméra particulière depuis avril.

Nous tenons à souligner que la Décision n° 1117 du Conseil permanent de l'OSCE précise que la MSO doit bénéficier d'un accès sûr et sécurisé à l'ensemble du territoire ukrainien. Le libre accès à toutes les zones est essentiel car il permet d'assurer une observation efficace, que ce soit avec des observateurs sur le terrain ou des drones aériens, et de faire rapport sur la situation en matière de sécurité, le cessez-le-feu, le retrait des armes, le déminage et le désengagement. Les interférences avec les drones et les caméras, ainsi que les restrictions à la liberté de mouvement de la MSO, entravent de manière inacceptable la capacité de la Mission à mener une observation efficace et à rendre compte des conditions de sécurité sur le terrain. Elles doivent impérativement cesser.

Monsieur le Président, nous pourrions continuer à nous concentrer sur l'évolution négative de la situation sur le terrain dans l'est de l'Ukraine, comme nous le faisons semaine après semaine, mais nous devrions peut-être adopter une vision plus large lors de notre dernier débat sur le conflit avant les vacances d'été. À l'heure où nous nous réunissons aujourd'hui au sein de ce Forum, plus d'un million de personnes sont déplacées dans l'est de l'Ukraine. Le conflit déclenché et alimenté par la Russie a causé la mort de plus de 13 000 militaires et civils ukrainiens, détruit l'économie de la région et contaminé le paysage avec des mines terrestres qui menaceront la vie des habitants de ce territoire pendant des générations. Quant au coût pour la Russie, seul Moscou sait combien de militaires et de forces irrégulières elle a perdus au cours de ce conflit. À cet égard, la mission d'observation des frontières signale régulièrement que des véhicules funéraires portant des désignations militaires franchissent la frontière russe, et ce uniquement aux deux seuls points de contrôle qu'elle peut observer.

Après plus de sept ans de conflit, qu'est-ce que la Russie a vraiment accompli ? En fait, plus ce conflit progresse, plus elle est isolée. Nous lui demandons instamment de retirer ses forces d'Ukraine, de régler ce conflit auquel elle est incontestablement partie et de s'engager à nouveau à assurer la sécurité dans la région de l'OSCE. Nous encourageons la Russie à investir dans le bien-être de son peuple et dans son avenir plutôt que de chercher à déposséder l'Ukraine de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous avons entendu la Russie déclarer dans ce Forum que rien ne se fera au détriment de la sécurité russe, ce qui est incontestable. Or nous voyons que la sécurité dans la région de l'OSCE se dégrade depuis 2014 en raison de l'agression russe en Ukraine. La sécurité de la Russie s'en est-elle trouvée améliorée ? Le peuple russe est-il mieux loti aujourd'hui ?

La Russie nous fait souvent la leçon sur une prétendue politique de confinement appliquée par l'OTAN. Comment la Russie est-elle « confinée » ? La Russie pense-t-elle être confinée à l'intérieur de ses propres frontières internationalement reconnues ? Si le « confinement » consiste à ce que chaque pays reste à l'intérieur de ses frontières et n'envahisse pas ses voisins, ne s'agit-il pas là des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE auxquels la Russie elle-même a souscrit ? Tous les États participants de l'OSCE se sont engagés à rester à l'intérieur de leurs frontières et à rechercher un règlement pacifique des différends. La Russie doit respecter ses engagements.

Monsieur le Président, les États-Unis soutiennent pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, jusqu'à ses eaux territoriales. Nous restons préoccupés par le processus de militarisation de la Crimée engagé par Moscou et par les restrictions imposées jusqu'en octobre à la navigation dans certaines parties de la mer Noire. Nous appelons la Russie à annuler immédiatement ces restrictions. Nous ne reconnaissons pas, et ne reconnâtrons jamais, la prétendue annexion de la Crimée par la Russie. Nous nous associons à nos partenaires européens et autres pour affirmer que les sanctions prises contre la Russie en raison du conflit en Ukraine seront maintenues jusqu'à ce que Moscou mette pleinement en œuvre les engagements pris à Minsk et rende à l'Ukraine le contrôle total de la Crimée.

Merci, Monsieur le Président.

982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président. La présente déclaration est faite dans le cadre de la question soulevée par l'Ukraine.

Le Royaume-Uni reste préoccupé par les tensions persistantes causées par la récente intensification des activités militaires russes à la frontière de l'Ukraine et dans la Crimée illégalement annexée. Deux mois après la date limite annoncée par la Russie pour le retrait d'une partie de ses forces armées, des rapports continuent d'indiquer qu'un nombre important de forces restent concentrées à proximité de la frontière ukrainienne et dans la Crimée illégalement annexée.

Nous continuons de déplorer que la Fédération de Russie n'ait toujours pas choisi d'adopter une approche constructive en utilisant les processus et mécanismes de l'OSCE disponibles pour assurer la transparence nécessaire et désamorcer la situation. Elle aurait pu ainsi apaiser les craintes de l'Ukraine concernant le renforcement militaire près de ses frontières et dans la Crimée illégalement annexée, conformément au chapitre III du Document de Vienne. Or, cette situation perdure malgré les appels répétés lancés par d'autres États participants à la Russie pour qu'elle réponde à ces préoccupations légitimes et fasse preuve de transparence.

Dans sa déclaration écrite pour le Dialogue de sécurité sur la transparence des exercices et activités militaires (je note que la délégation russe a choisi de ne pas la prononcer), la Russie a précisé qu'elle « accorde une attention considérable aux questions relatives à la mise en œuvre pratique des mesures de confiance et de sécurité convenues et à la transparence des exercices et activités militaires ». Elle a également indiqué qu'elle était disposée à informer les États participants des exercices et activités militaires de ses forces armées, même si cela ne relevait pas des dispositions du Document de Vienne et, le cas échéant, à faire des exposés pertinents lors de ce Forum. On peut se demander pourquoi elle ne l'a pas fait, d'autant que ces notifications et réunions d'information seraient une preuve de transparence susceptible d'apaiser les craintes légitimes des États participants, notamment en ce qui concerne le retrait de ses forces, et de désamorcer ainsi la situation.

Le Royaume-Uni appelle à nouveau la Russie à utiliser les processus et mécanismes de l'OSCE convenus et disponibles, notamment dans le cadre des réunions d'information

tenues au sein du présent forum. À cet égard, nous attendons avec impatience de recevoir en temps opportun les informations et notifications nécessaires concernant l'exercice « Zapad-2021 ».

Monsieur le Président,

La semaine dernière, nous avons discuté des différents outils de l'OSCE visant à améliorer la transparence dans les parties de l'Ukraine touchées par le conflit déclenché et alimenté par la Russie. Nous avons signalé en particulier que la Mission spéciale d'observation (MSO) ne pouvait pas s'acquitter de son mandat en raison des interdictions systématiques d'accès aux zones contrôlées par des formations armées prorusses. Malheureusement, de récents événements m'obligent à me concentrer une fois de plus sur les ingérences flagrantes qui entravent les activités de la Mission.

Nous sommes consternés par un incident qui s'est déroulé le 28 juin au cours duquel cinq individus considérés par la MSO comme des membres probables des formations armées ont harcelé et menacé une patrouille de la Mission dans une zone non contrôlée par le Gouvernement près de Petrivske. Un homme visiblement en état d'ébriété a affronté la patrouille et a menacé de poser des mines sur la route pour empêcher la MSO de retourner dans la zone. Nous condamnons avec la plus grande fermeté cette tentative inacceptable d'intimidation de la Mission.

Ce ne sont pas seulement les patrouilles de la MSO qui sont confrontées à des ingérences, mais aussi les moyens techniques de la Mission. Le 2 juillet, en vérifiant son système de caméras installé à la mine d'Oktiabr, dans une zone tenue par des formations armées prorusses, la MSO a constaté qu'une des caméras avait été endommagée par des tirs d'armes légères. Il convient de rappeler que les formations armées avaient déjà cherché auparavant à neutraliser ce système de caméras en plaçant leur propre caméra sur le mât et en endommageant les échelles d'accès. Nous déplorons ces dégradations volontaires des caméras de la Mission et demandons que leurs auteurs soient tenus pour responsables.

Outre les caméras de la MSO, les drones de la Mission sont confrontés à des obstacles importants. Entre le 21 mars et le 6 juin, le nombre de fois où des signaux des drones de la Mission ont été perturbés par ce qui s'apparente à du brouillage a été multiplié par quatre par rapport aux 78 jours précédents. Plus récemment, un drone à longue portée s'est écrasé alors qu'il tentait d'atterrir sur la base de Stepanivka, contrôlée par le gouvernement, en raison d'une perte de contrôle aérien attribuée à un brouillage de signaux.

Nous condamnons ces cas inacceptables de neutralisation délibérée des moyens techniques de la Mission. Ces moyens, qui font partie intégrante de l'infrastructure opérationnelle de la Mission, sont en tant que tels couverts par la Décision n° 1117 du Conseil permanent de l'OSCE selon laquelle la Mission doit pouvoir accéder en toute sécurité à l'ensemble du territoire ukrainien. Nous demandons une fois de plus que la Mission soit en mesure de disposer d'un accès inconditionnel et sans restriction à l'ensemble du territoire ukrainien, ce qui lui permettrait de s'acquitter du mandat que nous, les 57 États participants, lui avons confié. Nous appelons en particulier la Russie à user de son influence indéniable sur les formations armées qu'elle soutient pour qu'elles respectent le mandat de la Mission.

Nous réitérons notre appui aux accords de Minsk qui visent à parvenir à un règlement pacifique du conflit dans le plein respect de la souveraineté de l'Ukraine et de son intégrité territoriale ainsi qu'aux travaux menés par le Groupe de contact trilatéral et les quatre pays du format Normandie à cet égard. La Russie doit jouer son rôle et remplir ses obligations.

Enfin, Monsieur le Président, le Royaume-Uni réaffirme qu'il condamne le processus de militarisation que la Russie a engagé en Crimée ainsi que dans la mer d'Azov et la mer Noire. Le récent déploiement d'un grand nombre de forces russes en Crimée illégalement annexée et l'exercice d'envergure qui a suivi étaient provocateurs, agressifs et totalement inacceptables. Nous continuons également d'être profondément préoccupés par la décision de la Fédération de Russie d'imposer des restrictions d'accès à certaines zones de la mer Noire, notamment les abords du détroit de Kertch, d'avril à octobre. Ces actions sont injustifiées et déstabilisantes.

Le Royaume-Uni soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous avons clairement démontré que nous respecterons toujours le droit international et n'accepterons pas d'ingérences illégales dans le droit de passage inoffensif. Nous ne reconnaissons pas et ne reconnâtrons pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Le Royaume-Uni a toujours été aux côtés de l'Ukraine pour s'opposer à tous les cas d'agression russe contre ce pays et nous continuerons de le faire, y compris par le biais de sanctions, avec nos partenaires internationaux.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/988

7 July 2021

Annex 10

FRENCH

Original: GERMAN

982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

J'ai le grand plaisir d'annoncer aujourd'hui les contributions financières ci-après de l'Autriche à des projets extrabudgétaires de l'OSCE.

Premièrement, à l'occasion du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, je voudrais informer les États participants de l'OSCE que nous soutenons financièrement le projet sur les armes légères et de petit calibre et le stockage des munitions conventionnelles au Monténégro (numéro de projet 2700458) à hauteur de 20 000 euros. Cette contribution financière a été virée au Secrétariat de l'OSCE dès le début de l'année et, comme l'a souligné Werner Kernmaier au cours du Dialogue de sécurité, elle vise, avec le transfert d'expertise, à aider notablement au renforcement de la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles au Monténégro.

Deuxièmement, l'Autriche soutient, à hauteur de 5 000 euros, le deuxième concours de dissertation organisé par l'OSCE et l'Institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité de l'Université de Hambourg (numéro de projet 1102157). Comme l'année dernière, les étudiants et jeunes professionnels des États participants de l'OSCE et de ses partenaires pour la coopération ont été invités à présenter, dans des dissertations concises et incisives, leurs idées et propositions pour redynamiser la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité. En sa qualité de Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) au troisième trimestre de cette année, l'Autriche prévoit d'inviter les lauréats du concours de dissertation à la séance du FCS du 8 décembre, où ils pourront présenter leurs travaux aux délégations auprès de l'OSCE.

Troisièmement, l'Autriche soutient, à hauteur de 5 000 euros également, le projet extrabudgétaire du Centre de prévention des conflits et du FCS sur le système de gestion de l'information et des rapports (iMARS) (numéro de projet 1102019). Par cette modeste contribution pour l'année en cours, nous souhaitons aider, de concert avec les autres donateurs, à continuer de développer le projet, à améliorer la mise en œuvre des obligations

de faire rapport dans la dimension politico-militaire et, ainsi, contribuer en définitive à la transparence et à la prévisibilité.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

982^e séance plénière

Journal n° 988 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Distingués collègues,

Je voudrais vous parler aujourd'hui de l'exercice « Griffon vert », qui se déroulera du 27 septembre au 8 octobre 2021 sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Le présent exposé est fait sur base de la Décision n° 9/12 du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) (FSC.DEC/9/12) et des notifications CBM/DE/19/0075/F30/O et CBM/DE/20/5044/F30/O.

La présentation connexe est disponible sous la cote FSC.DEL/276/21.

Transparent 2 :

Vous voyez ici la structure de base de la division des forces rapides stationnée à Stadtallendorf et des unités qui lui sont subordonnées.

La division se compose de quelque 11 000 soldats allemands et de 2 100 soldats des Pays-Bas qui, en tant que membres de la 11^e brigade aéromobile de Schaarsbergen, sont intégrés à la division allemande.

Transparent 3 :

« Griffon vert » est un exercice de terrain de la division des forces rapides qui se déroulera du 27 septembre au 8 octobre 2021 dans le Nord-Est de l'Allemagne, essentiellement sur les aires d'entraînement de Kliestz, d'Altengrabow et de Lehnin, ainsi que sur la base aérienne de Stendal.

En raison des restrictions liées à la Covid-19, « Griffon vert » se déroulera sous la forme d'un exercice modifié, qui sera axé sur diverses activités.

L'exercice interarmées qui était prévu à l'origine sera réparti entre différentes aires d'entraînement en fonction des activités distinctes auxquelles les unités subordonnées participeront.

La division des forces rapides s'appuie sur les résultats des exercices « Griffon blanc » et « Griffon rouge » effectués précédemment, qui étaient des exercices d'entraînement et de planification (axés, par exemple, sur le commandement, sur l'utilisation de postes d'armement et d'avitaillement avancés ou sur la formation aux postes de combat).

L'intégration d'une compagnie de la 81^e brigade mécanisée roumaine et la certification de l'unité de renseignement, surveillance, acquisition d'objectifs et reconnaissance (ISTAR) des Pays-Bas, ainsi que celle de l'escadron allemand d'hélicoptères pour la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation 2023, figurent parmi les autres thèmes qui seront couverts.

Plusieurs activités, telles que le soutien aérien rapproché, le tir au combat et la certification susmentionnée de l'escadron allemand d'hélicoptères pour la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation, sont prévues.

Pour réaliser ces objectifs, des situations tactiques simples seront utilisées au cours de l'exercice.

Dans le cadre d'une démarche multinationale, la division des forces rapides exécutera, de concert avec les États-Unis d'Amérique, la Roumanie et les Pays-Bas, des blocs de formation, y compris de formation avancée, pour les forces aéromobiles.

Transparent 4 :

Vous voyez ici les formations qui mettront des hommes à disposition et leurs emplacements du temps de paix ainsi que les effectifs prévus pour l'exercice, qui comptera jusqu'à 2 200 participants.

L'exercice « Griffon vert » s'effectuera donc à des niveaux sensiblement inférieurs au seuil de notification.

Transparent 5 :

Pour l'exercice « Griffon vert », compte tenu de la certification de l'escadron allemand d'hélicoptères pour la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation, la participation de 33 hélicoptères de différents types de trois pays est actuellement prévue.

Transparent 6 :

Vous voyez ici la composition des formations que suivront les participants à l'exercice, mais je ne souhaite pas entrer dans les détails car il s'agit après tout d'une formation militaire spécifique à un niveau tactique inférieur.

Transparent 7 :

Vous voyez ici les emplacements prévus pour l'exercice avec les unités qui y participeront.

Le 1^{er} groupement tactique aéromobile est basé à Saarlouis. La base principale pour l'exercice se situe à Faßberg et les autres emplacements dans le Nord-Est, tels que Stendal et Klietz, serviront de bases opérationnelles avancées, Altengrabow et Lehnin étant les objectifs intermédiaires 1 et 2.

Transparent 8 :

La situation de départ de l'exercice vous est présentée ici. Le 1^{er} groupement tactique aéromobile procède à des tirs de combat sur les aires d'entraînement d'Altengrabow et de Lehnin (qui servent ici d'objectifs intermédiaires 1 et 2), le 11^e groupement tactique aéromobile (initialement dans la région de Faßberg) se prépare à effectuer des reconnaissances (au sol et par voie aérienne) en direction des objectifs intermédiaires et, si nécessaire, à les attaquer et, par la suite, à les sécuriser.

La compagnie mécanisée roumaine sécurisera pendant ce temps la base opérationnelle avancée de Stendal et le groupement aérien tactique multinational soutiendra le 11^e groupement tactique aéromobile si nécessaire et servira de force de réserve.

L'escadron allemand d'hélicoptères pour la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation effectuera son exercice de certification.

Transparent 9 :

Vous voyez ici la représentation graphique de l'exercice décrit ci-dessus, dont le but est de s'emparer des objectifs 1 et 2 dans le cadre d'une action offensive à laquelle participent des forces du 11^e groupement tactique aéromobile.

La compagnie mécanisée roumaine continuera de sécuriser la base opérationnelle avancée de Stendal, le groupement aérien tactique multinational continuant quant à lui d'apporter son soutien au 11^e groupement tactique aéromobile.

Transparent 10 :

En résumé, je voudrais déclarer ce qui suit :

- L'exercice « Griffon vert » sera effectué à des niveaux sensiblement inférieurs au seuil de notification ;
- Jusqu'à 2 200 soldats multinationaux et 33 hélicoptères prendront part à l'exercice ;
- Le présent exposé est fait conformément à la Décision n° 9/12 du FCS dans un souci de transparence et doit être considéré comme une mesure de renforcement de la confiance.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre le présent exposé au journal de la séance.

Merci de votre attention.